

Soyez vigilant-e- lors de vos achats



❁ Règle n° 1 : l'achat

Réfléchissez bien car vous n'avez pas le droit de changer d'avis !

- L'achat effectué est ferme et définitif,
- Il n'existe pas de droit de rétractation pour un achat effectué sur une foire ou un salon (**sauf achat à crédit**),
- Si vous regrettez l'achat effectué le commerçant n'a aucune obligation de vous le reprendre.

❁ Règle n° 2 : le devis

Un devis est parfois indispensable, mais une fois signé il vous engage !

Lorsque vous signez un devis vous vous engagez à l'achat dans les conditions qu'il prévoit.



❁ Règle n° 3 : arrhes et acompte

Entre les arrhes et l'acompte vous ne vous engagez pas de la même façon !

Payer des arrhes : vous permet de prendre le temps de la réflexion pour éventuellement changer d'avis. **Si tel est le cas sachez vous perdrez le montant laissé au commerçant.**

Verser un acompte vous engage de façon ferme et définitive pour l'achat.

ATTENTION : arrhes ou acompte sont indiqués dans le contrat ou le devis **faites attention à ce que vous dit le vendeur.**

Si vous êtes indécis :

Ne versez rien, ne signez pas de bon de commande !

❁ Règle n° 4 : le crédit

Si vous achetez à crédit, le contrat de vente doit mentionner de manière lisible, dans un encadré, apparent que **l'acheteur dispose du droit de rétractation de 14 jours sans indemnité.**

Avant de vous engagez pour un achat à crédit soyez sûr-e- de pouvoir le rembourser, consultez votre banque.





Association pour
l'**INFORMATION** et la **DEFENSE**
es **CONSOMMATEURS SALARIES**

Qui sommes-nous ?

L'Association pour l'**IN**formation et la **DE**fense des **CON**sommateurs **SA**liariés (**INDECOSA-CGT**) est une association loi 1901 créée en 1979 par la **Confédération Générale du Travail**.

Son but est l'information, la formation, la défense individuelle et collective des intérêts des consommateurs salariés (avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités).

Reconnue par l'Etat comme une association représentative, INDECOSA participe aux principales instances de concertation et de consultation où les intérêts des consommateurs sont débattus avec les pouvoirs publics et les professionnels du commerce et des services.

Forts d'une longue expérience, les militants d'INDECOSA, quasiment toutes et tous bénévoles, formés au droit de la consommation accueillent les consommateurs qui entendent défendre leurs droits, individuels et collectifs, dans leurs permanences afin de les aider et de les conseiller pour que justice leur soit rendue.

Aujourd'hui INDECOSA est présente dans quasiment tous les départements.

Présente sur 280 points d'accueil INDECOSA-CGT est par ailleurs implantée dans certaines grandes entreprises au travers d'antennes des associations départementales. Notre association tient ainsi plusieurs milliers d'heures de permanences et règle des milliers de litiges chaque année le plus souvent de façon amiable, le juge étant le dernier recours.

Ouverte à tous : salariés ou sans emploi, actifs et retraités INDECOSA est l'organisation CGT des consommateurs.

Elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT mais aussi ceux des autres salariés sans distinction.

Son financement est assuré par :

- **les cotisations** versées par les adhérents ;
- **les subventions** perçues comme toutes les organisations agréées de consommateurs au titre des activités réalisées ;
- **la vente de sa revue bimestrielle «IN Magazine», de ses guides pratiques de la consommation.**

Nos activités

● **L'individuel et le collectif :** La **défense individuelle des consommateurs** prend une place grandissante dans l'activité d'INDECOSA. Toutefois, **leur défense collective constitue tout autant une préoccupation permanente** de l'association.

● **INDECOSA reconnue dans les institutions :** Ainsi, elle représente les consommateurs dans un grand nombre de structures comme le Conseil National de la Consommation, le Conseil National du Crédit et du Titre, Conseil National de l'Alimentation, Conseil National des Déchets, Bureau de Vérification de la Publicité, AFNOR et autres organismes de normalisation ou de certification, les instances de concertations des grandes entreprises publiques ou organismes professionnels... INDECOSA intervient auprès des pouvoirs publics, des banques et des organismes financiers pour défendre le droit à la consommation des personnes en grande difficulté...

C'est ainsi que, force de propositions, INDECOSA CGT a joué un rôle non négligeable dans l'adoption de la Loi contre les exclusions.

Syndicalisation CGT et adhésion à INDECOSA CGT



Chaque adhérent-e de la **CGT**, est **membre de droit**, sauf s'il exprime un avis contraire. A ce titre aucune cotisation supplémentaire ne leur est demandée.

Pour adhérer à titre individuel à INDECOSA CGT (hors adhésion à la CGT) une cotisation annuelle de 30 € vous sera demandée.

Avec **672 000 adhérents INDECOSA CGT est l'une des plus importantes associations de consommateurs en France.**

Pour contacter INDECOSA CGT Puy-de-Dôme

INDECOSA-CGT 63 • Maison du Peuple • Place de la Liberté • 63000 Clermont-Ferrand
☎ 04 73 36 21 64 • 📧 indecosa.63@orange.fr